

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Le rédiger et l'actualiser

2 jours - 14 heures

Mise à jour 16/05/2023

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les risques et évaluer la pénibilité
- Choisir les mesures adaptées à la situation et aux évolutions de l'entreprise
- Rédiger et actualiser son document unique

PROGRAMME

- Les bases à connaître – 1 jour
 - Le cadre réglementaire (La loi et décrets, formalités liées à l'obligation de protection des salariés)
 - Les principaux risques (liés aux différentes professions et activités, à l'aménagement des lieux, aux facteurs humains, à l'organisation du travail)
 - Identification des mesures de prévention déjà présentes
Identification des actions de prévention à mettre en place
- Les évolutions à prendre en compte – ½ jour
 - Les modifications du cadre réglementaire
 - Identification des mesures de prévention déjà prises
Identification des actions de prévention à mettre en place
- Mise en application – ½ jour
Rédiger / Actualiser son document unique et son plan d'actions

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation à distance en classe virtuelle
- Modalités pédagogiques : Echanges, analyse de pratiques, mises en situation et mises en pratique, cas réels d'entreprises, co construction.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.

FORMATEUR

Formateur expert en GRH

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation des acquis par le formateur (tour de table et exercices)
- Evaluation de satisfaction

ACCESSIBILITÉ

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation; gestion du handicap y compris cognitif) à définir avec le service formation.

LES +

- Être en conformité avec la loi (DU à actualiser 1 fois par an)
- Taux de satisfaction : [voir site internet](#)

PUBLIC

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e) ou demandeur d'emploi remplissant le cas échéant les conditions d'entrée (pré requis)

12 personnes

PRÉREQUIS Aucun

LIEU En classe virtuelle

DATES/HORAIRES

6 et 13/03/2024 ou 5 et 12/06/2024

TARIF 448 € nets de TVA

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint, demandeur d'emploi)

DÉLAI D'ACCÈS

Date limite d'inscription: 8 jours avant la date de démarrage de la formation

Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage: 7 personnes

CONTACT:

04 75 35 35 93

formation.dromeardeche@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Le rédiger et l'actualiser

2 jours - 14 heures

Mise à jour 16/05/2023

MODALITES FORMATION A DISTANCE

- PC équipé de CHROME ou FIREFOX à jour avec une connexion internet.
- Micro et haut parleur.
- Casque audio conseillé.
- Webcam
- Adresse mail consultable

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation à distance: Outils identiques à la modalité en présentiel réalisé à distance.

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique, mis à disposition du stagiaire ZOOM ou TEAMS et le cas échéant, plateforme LMS spécifique.

Contact technique : contactez le service formation

LES +

- Être en conformité avec la loi (DU à actualiser 1 fois par an)
- Taux de satisfaction : [voir site internet](#)

PUBLIC

Chef(fe) d'entreprise, conjoint, porteur de projet, Salarié(e) ou demandeur d'emploi remplissant le cas échéant les conditions d'entrée (pré requis)

12 personnes

PRÉREQUIS Aucun

DÉLAI D'ACCÈS

Date limite d'inscription: 8 jours avant la date de démarrage de la formation

Effectif minimum requis pour l'ouverture du stage: 7 personnes

CONTACT:

04 75 35 35 93

formation.dromeardeche@cma-auvergnerhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.